



Accusé de réception en préfecture
078-217801232-20220722-DEC2022-112-AU
Date de télétransmission : 26/07/2022
Date de réception préfecture : 26/07/2022

CARRIÈRES SOUS - POISSY

Direction de la Commande publique et des affaires juridiques

DÉCISION DU MAIRE n° DEC2022-112

LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la commande publique, et notamment l'article L-2194-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 rendue exécutoire le 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2019-06-92 du 05 juin 2019 relative au marché initial ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché public 2019-002 – lot n°4, qui porte d'une part sur des travaux supplémentaires, d'autre part sur une prolongation de durée ;

Article 1 : DÉCIDE de signer l'avenant 1 suivant :

Décision n°	TITULAIRE	OBJET	AVENANT 1	Montant H.T
DEC2022-112	VENTIL GAZ 95130 Le Plessis Bouchard	Marché public 2019-002 : Travaux d'aménagement et de création d'un centre associatif et sportif Asso's Park Lot n°4 : Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire	Travaux supplémentaires et prolongation du marché	Nouveau montant du marché : 371 754 euros H.T

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.


Article 3 : La présente décision sera communiquée au prochain Conseil municipal, transmise en sous-préfecture et affichée conformément à l'article L 2122-23 du CGCT.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Carrières-sous-Poissy, le 22 juillet 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en sous préfecture le : 26/07/2022 et de la publication le : 26/07/2022




Le Maire,
Eddie AIT



LE MAIRE

Eddie AIT